

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 931

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 20

À l'alinéa 11, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« représentant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.